

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

n. **DOPGLO-014**

(Delivrée en vertu du RÈGLEMENT (UE) No 305/2011 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2011)

1. Code d'identification unique du produit type :

VOX EXTRA

(EN 442-2:2014 - Annexe G – Figure G2 – Radiateur à éléments en fonte d'aluminium)

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'Article 11, paragraphe 4 :

Modèle	VOX EXTRA				
	800	700	600	500	350
Entraxe [mm]	800	700	600	500	350

Numéro de lot : **VOIR EMBALLAGE.**

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Radiateur métallique pour chauffage des bâtiments résidentiels, installé en permanence.

Fonctionnement à eau chaude ou vapeur, chauffé par source d'énergie extérieure, à des températures inférieures à 120 °.

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'Article 11, paragraphe 5 :

GLOBAL di Fardelli Ottorino & C. s.r.l., via Rondinera nr 51, 24060 ROGNO (BG) Italie

5. Nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'Article 12, paragraphe 2 :

n.a.

6. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'Annexe V :

Système 3

7. L'essai de type conformément à la norme EN 442 a été effectuée par :

**POLITECNICO DI MILANO – DIPARTIMENTO DI ENERGETICA - Laboratorio Misure Ricerche Termotecniche
M.R.T. - Organisme Notifié numéro 1695**

L'essai de conformité a couvert :

Dimensions nominales, Puissances thermiques, Étanchéité et résistance à la pression, Perte de charge.

Selon le

Système 3

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

n.a.

9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles		Performances					Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu		A1					EN 442-1 :2014
Émission de substances dangereuses		Pas d'émission					EN 442-1 :2014
Étanchéité à la pression		Pas de fuite à 2080 kPa					EN 442-1 :2014
Température de surface		Maximum 120°C					EN 442-1 :2014
Pression de service maximale		1600 kPa					EN 442-1 :2014
Résistance à la pression		Pas de rupture à 2700 kPa					EN 442-1 :2014
Puissance thermique nominale	Entraxe	800	700	600	500	350	
	$\Phi_{\Delta t 30} =$	88 W	80 W	71 W	61 W	46 W	
	$\Phi_{\Delta t 50} =$	173 W	156 W	137 W	119 W	89 W	
Puissance thermique dans différentes conditions de fonctionnement (courbe caractéristique)	Équation caractéristique	$\Phi = K_m \times \Delta t^n$					EN 442-1 :2014
	$K_m =$	0,98501	0,91594	0,83207	0,75415	0,59838	
	$n =$	1,32128	1,31275	1,30530	1,29335	1,27760	
Durabilité :	Résistance à la corrosion			Pas de corrosion après 200 heures dans la chambre d'humidité			EN 442-1 :2014
	Résistance des revêtements de peinture (Essai de quadrillage)			Classe 0			

Notes relatives au tableau :

- La colonne 1 contient la liste des caractéristiques essentielles définies dans les spécifications techniques harmonisées pour l'usage ou les usages prévus indiqués au point 3 ci-dessus ;
- Pour chaque caractéristique essentielle citée dans la colonne 1 et conformément aux prescriptions de l'Article 6, la colonne 2 contient les performances déclarées, exprimées par niveau ou classe ou au moyen d'une description, correspondant aux caractéristiques essentielles respectives. Les lettres « PND » (performance non déterminée) sont mentionnées lorsque les performances ne sont pas déclarées ;
- Pour chaque caractéristique essentielle citée dans la colonne 1 la colonne 3 contient :
 - une référence datée à la norme harmonisée correspondante et, le cas échéant, le numéro de référence de la documentation technique spécifique ou appropriée utilisée ; ou
 - une référence datée au document d'évaluation européen correspondant, le cas échéant, et le numéro de référence de l'évaluation technique européenne utilisée ;

Lorsque, conformément à l'Article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit :

n.a.

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

ROGNO, 28/11/2016**Signé pour le fabricant et en son nom par :****Global di Fardelli Ottorino & C. s.r.l.****Ing. SANDRO PANTEGHINI – Service Technique**